

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mai, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	12
Présents :	11

Date de Convocation : 16/05/2023

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, FERRU Christian, FOUCHER Christian, GUÉRIN Frédéric, MALICHIER Michel.
Mesdames DESSE Julie, PAILLÉ Isabelle, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion.

Absents excusés : Monsieur LONJOU David et Madame CLÉMENT Séverine.

Absent : NÉANT.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAILLÉ.

ORDRE DU JOUR :

- - Approbation du compte-rendu du 04 avril 2023,
- - Délibération : contrat de proximité,
- - Délibération : fixation du prix de vente des terrains,
- - Attribution numéro d'immeuble,
- - Délibération : classement d'une partie de la rue de la Gare en classement voirie agglomération,
- - Avis,
- - Informations,
- - Questions diverses.

1 Approbation du compte rendu du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 04 avril 2023.

2 Contrat de proximité

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des

territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclin social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Après avis des commissions compétentes,

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'approuver le contrat de proximité du territoire de Vals de Saintonge ci-joint en annexe à la présente délibération,

Abstention : 1

Contre : 3

Pour : 7.

-d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

-de prendre acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

3 Fixation du prix des terrains

Le maire ne pourra rien présenter aux élus ce jour puisque le service des domaines n'a pas répondu à la demande de la collectivité.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour dès que la réponse des domaines sera connue.

Vote à l'unanimité

4 Attribution d'un numéro à la parcelle C n°1311

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé la numérotation d'une parcelle située C n°1311 – Chez Chabinaud.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle adresse postale de cette parcelle soit le numéro 33 Chemin de la Ceinture – Chez Chabinaud.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°33 Chemin de la Ceinture – Chez Chabinaud et autorise Monsieur le Maire de transférer tous les documents concernant ce changement à toutes les administrations.

Vote à l'unanimité

5 : Classement d'une partie de la rue de la Gare en classement voirie agglomération,

Cet ordre du jour a été notifié suite à la demande du service département. Par la suite, convocation adressée, le service du département vient nous annoncer qu'il n'était pas nécessaire de délibérer sur ce sujet pour régler la Rue de la Gare.

Vote à l'unanimité

Avis :

- Pont de la Primauderie

M. le maire fait savoir après avoir consulté le bureau de contrôle SOCOTEC, le responsable sécurité SNCF, et compte tenu des passages sur ce pont de véhicules ne respectant pas la charge des 2 tonnes (Malgré une signalisation en place) M. le maire fait savoir qu'un arrêté permanent sera établi prochainement : interdit à tout véhicule. (sauf piéton et vélo)

**Avis favorable
avec désaccord de M Brisset.**

- 2 projets 2023 qui vont être décalés en 2024

- Projet borne électrique : Suite à des informations et notamment suite à une réunion avec le SDEER le maire demande aux élus de travailler davantage sur ce projet puisque des précisions (techniques) ont été apportées ainsi que sur les aides financières par le Fond vert. Nous n'avons pas encore signé le devis (intéressant) avec le prestataire que nous avons rencontré. Le maire estime qu'il va falloir revoir ce dossier avant de signer.

Précision : Borne électrique obligatoire au 1^{er} Janvier 2025 sur les parkings de plus de 20 places. Nous devons y répondre, nous avons une année supplémentaire de travail, de précisions à connaître.

Avis favorable

- Panneau d'information électronique : Suite aux diverses propositions, M. le maire demande un temps de travail supplémentaires sur ce sujet. Pour M. le maire, il faut éclaircir quelques points avant de signer avec un prestataire. (3 projets connus à revoir)

Avis favorable

Informations :

- Concernant la ligne électrique passant sur le futur lotissement « Résidence des Lilas », la société ANFR, après moindres démarches pendant plusieurs mois, vient d'écrire un retour en notant que ce n'est pas de leur domaine. Suite à cette conclusion d'un service qui a fait traîner « les choses », M. le maire fait savoir qu'il a demandé par écrit (Au SDEER et à ENEDIS) un devis pour enfouir cette ligne électrique. Ce sera un coût supplémentaire dans ce projet : à suivre.

- Au village de Chez Cornet : Les Mirabelles (Gîtes à Chez Cornet Commune de St Hilaire) va devenir un accueil pour réfugiés. Ce lieu a été acheté par une association nationale pour recevoir et aider des réfugiés. Ouverture prévue en septembre.

- Affaire M. BATY Canard Saintongeais.

M. le maire fait savoir à l'assemblée que M. BATY, gérant du Canard Saintongeais, peut prétendre à la retraite (En août) Il fait savoir qu'un successeur va rencontrer prochainement les élus pour savoir si la collectivité souhaite établir un nouveau bail avec ce successeur. L'activité serait sensiblement la même sur la commune. A suivre.

- M. le maire fait savoir que des élus ont déjà pris « la pelle » pour restaurer les routes communales. Il tient à les remercier de leur dévouement. Plusieurs journées sont programmées pour aider les agents techniques.

- Une réunion concernant le choix du prochain locataire au 64 Avenue de St Jean aura lieu le jeudi 1^{er} juin à 18h30. M. le maire invite tous les conseillers à cette réunion. A savoir, si tout va bien, la remise (Totale) en état du logement locataire sera finie pour le 1^{er} septembre.

- Pour laisser une trace dans les archives, le maire souligne que la réhabilitation du bourg s'est terminée le mercredi 17 mai au lieu du 30 juin 2023. (Travaux commencés au début de septembre 2022 avec un arrêt d'un mois du 10 décembre 2022 au 10 janvier 2023). Il reste des petits travaux et des petits aménagements à finir en interne, par les agents.

-Le 29 septembre, date à laquelle les élus recevront tous les acteurs (dont Madame la Présidente du conseil départemental) qui ont permis la totalité de la réhabilitation des travaux (Département, SDEER, EAU 17, EIFFAGE, RESE...ENEDIS...)
M. le maire demande aux élus de réserver cette journée pour cette cérémonie.

- M le maire compte sur la présence des élus lors de la frairie les 3 et 4 juin prochains.

- M. le maire espère que les projecteurs du stade de foot seront placés pour septembre. Revu dernièrement avec le fournisseur, le SDEER.

- M le maire avait anticipé, dès le 12 avril à 10h, en faisant savoir aux techniciens SNCF que les travaux du bourg devraient être terminés vers le 20 mai. Le service devait faire le nécessaire au plus vite pour ouvrir le passage à niveau de la Primauderie. Il fait savoir qu'il a contacté à plusieurs reprises ce service depuis le 12 avril pour que celui-ci donne satisfaction à la population.

Ce serait prévu vers le 1^{er} juin. Reste à confirmer !

- Nous avons reçu le devis pour réparation du porche de l'église 5720€.
M Nocquet (agent communal, qualité de maçon) pourrait faire ce travail ?

-M le maire informe l'assemblée qu'il va prendre un arrêté 30km/h sur les routes suivantes :(d'ailleurs cette action est demandée par certains habitants)

- Route de la Gare (Vu avec le département)

- Route de la Grosse Borne (en totalité)

- Route des Fontaines

- Route de Chante Ageasse (en totalité)

- Route de la Tranche

- Route la Geline (en totalité)

dans un soucis premier de faire diminuer la vitesse sur les routes adjacentes à l'agglomération (comme dans le bourg 30KM/h).

et

comme les trottoirs sont peu présents (voire absents totalement sur certains endroits) sur ces 4 routes ,et compte tenu de la législation, il est conseillé de placer ces routes à 30km/h pour le partage **des « zones de rencontres »** (Vélos, 2 roues, piétons et véhicules se retrouvent sur une seule zone).

La route de la Gare (absence de trottoir) est un exemple : tous les types de véhicule et les piétons utilisent tous la même zone de rencontres. MAIS sera à 30km/h prochainement.

Avec ces routes à 30 km/h en agglomération, de cette manière, on peut procéder au partage de cette « zone de rencontre », une nouvelle adaptation sur zone à 30Km/h : piétons, vélos, 2 roues, véhicules peuvent emprunter la même zone en respectant chacun le code de la route et de sécurité (voire équipements) en excédant pas les 30km/h pour les véhicules et **20 Km/h pour les vélos.**

Tout en sachant que les pistes cyclables ne sont pas obligatoires dans notre commune. Le trafic de 2 roues n'est pas suffisant dans notre bourg, (Nous ne sommes pas à Royan !) Seul le Préfet peut intervenir et demander aux communes la création de pistes cyclables. (Sujet abordé au moment des travaux et lors de la réunion publique).

INTERVENTIONS

M. Frédéric BAUDOUIN :

-fait savoir qu'il a participé à la mise en place des pots de fleurs dans le bourg et qu'il a **donné** la terre pour l'intérieur de ces derniers, et souligne qu'il n'a pas vendu la terre à la commune (rumeur actuelle)

-évoque qu'un nouveau dépôt sauvage a été trouvé « aux Bernettes » lundi dernier.

M. Eric BOURDEVERRE :

-fait savoir qu'il va contacter les traiteurs pour élaborer le repas des retraités (prévu en octobre).

-fait un point avec les élus sur la frairie.

Mme Julie DESSE :

- informe les membres du conseil municipal qu'elle quitte (avec sa famille) la région pour des raisons professionnelles.

M le maire la remercie pour tout ce qu'elle a pu apporter à la commune et lui souhaite une bonne réussite dans son avenir professionnel.

M Michel MALICHIER :

-évoque que certaines personnes pensent que les pots de fleurs sont trop serrés.

Le maire prend note de cette remarque en sachant que si l'on espace davantage les pots de fleurs, les véhicules vont rouler entre les pots et sur les trottoirs. M le Maire ajoute que l'aménagement

n'est pas terminé. (mise en place de cendriers, bancs, poubelles ,porte vélos... arbustes...), nous allons essayer de faire au mieux.

M Claude BRISSET :

-demande si le broyage des milieux de chemins (blancs) va se réaliser ?

M le maire répond que ce travail est commencé.

Mme Isabelle PAILLÉ

-demande si les poubelles changeront de place au village de la Laigne.

M le Maire pense que oui, sr certains lieux, c'est un travail difficile à réaliser pour contenter la majorité de personnes. C'est de la gestion de la Cyclad avec un œil de M. le Maire.

Pour que tout soit en place sur toute la commune, il y va falloir compter plusieurs mois. Ce n'est pas fini !!!

Séance levée à 23h23